

Formation du personnel enseignant

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **52 (2005)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-370135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLE BROCHURE

Tâches et organisation de la protection de la population en Suisse

OFPP. La protection de la population a pour mission de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, de situation d'urgence et de conflit armé. Une nouvelle brochure présente les tâches et l'organisation de la protection de la population en Suisse. Richement illustrée, cette brochure s'adresse à un large public. Elle paraîtra cet été.

L'éventail des dangers menaçant la Suisse s'étend des événements mineurs aux catastrophes et aux situations d'urgence en passant par les actes terroristes et les conflits armés. Face à de telles situations, la protection de la population se doit d'être souple afin de pouvoir s'adapter aux besoins locaux. La Suisse dispose à cet effet d'un système coordonné de protection de la population composé de cinq organisations partenaires: police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques et protection civile. Les moyens d'intervention sont co-

ordonnés et renforcés dans le cadre de ce système.

Témoignages de victimes et des forces d'intervention

La brochure «Protection de la population en Suisse: tâches et organisation» a été élaborée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) dans le but d'informer un large public sur le système coordonné. La première partie présente les menaces et les dangers auxquels la Suisse doit faire face. Il est ensuite question du système coordonné, de

la conduite commune et des cinq organisations partenaires. La parole est aussi donnée à des victimes de catastrophes ainsi qu'à des membres des forces d'intervention des organisations partenaires. La brochure traite également des questions relatives à l'obligation de servir et à l'instruction. Pour finir, une double page est consacrée à l'OFPP qui remplit, au sein du système, la fonction d'organe de coordination.

La brochure «Protection de la population en Suisse: tâches et organisation» s'adresse à un large public. Elle peut être commandée gratuitement auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), 3003 Berne ou sur Internet à l'adresse suivante: www.protopop.ch (Services/Documents d'information de l'OFPP). □

COURS

Formation du personnel enseignant

OFPP. Un nouveau cycle de formation pour le personnel enseignant a commencé au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg le lundi 18 avril 2005. Neuf participants de langue française et italienne et onze participants de langue allemande se sont présentés le matin à 10 heures lors de l'ouverture du module de méthodologie.



PHOTO: OFPP

Depuis 2004, la formation est fractionnée en modules et les participants du domaine de la protection civile ont au maximum quatre ans pour les suivre et obtenir un titre correspondant. Pour l'instant, les différentes filières proposées par l'Office fédéral de la protection de la population sont les suivantes:

- Diplôme fédéral pour le personnel enseignant à plein temps de la protection civile
- Certificat pour le personnel enseignant à temps partiel de la protection civile
- Certificat 1 de la FSEA.

Cours ouverts à l'ensemble des organisations partenaires

Chaque module peut être également suivi sous la forme de perfectionnement. Les cours sont ouverts à l'ensemble des organisations partenaires de la protection de la population.

Si vous avez des questions, Bernard Deppierraz (téléphone 031 322 51 80, e-mail bernard.deppierraz@babs.admin.ch) se tient à votre disposition. □